

LES ENFANTS MORTS SANS BAPTEME



EST l'une des questions religieuses qui préoccupent le plus les fidèles. Les catéchistes ont souvent à la traiter pour répondre aux objections qu'on leur pose, en se plaçant d'ordinaire au point de vue naturaliste et sentimental. Le R. P. Tournebize, S. J., dans les *Etudes*, a précisé l'enseignement de l'Eglise sur le sort de ces petits êtres qui, par le fait du péché d'origine, naissent et meurent, hélas ! dans l'inimitié de Dieu.

* *

Beaucoup de rationalistes et de protestants ne parlent qu'avec indignation du sort réservé, d'après la théologie catholique, à ces « petits innocents. » C'est ainsi qu'ils affectent de les appeler, et l'on entend des catholiques, d'ordinaire peu pratiquants, se faire l'écho de ces accusations passionnées. En quoi l'Eglise donne-t-elle prise au reproche d'injustice et de cruauté qu'on lui adresse ?

* *

Est-ce en enseignant qu'au sortir de leurs corps « les âmes coupables de quelque faute grave et volontaire, ou simplement du péché originel, descendent en enfer pour y être inégalement punies ? » Mais une peine, à coup sûr, n'est pas injuste, quand elle nous prive seulement d'une faveur à laquelle nous n'avions aucun droit. Or, considérez l'enfant nouveau-né : quels sont ces titres à être adopté de Dieu, à jouir de ses ineffables embrassements durant l'éternité ? Entre les exigences natives de ses facultés et l'intime union avec Dieu, par delà tous les voiles de la création, il y a un abîme infini que seule la libéralité infinie était capable de combler. Et pouvant ne pas se communiquer au dehors, elle était bien libre de choisir tel moyen sensible d'adoption qu'il lui plaisait, et d'en faire la caractéristique indispensable des membres de sa nouvelle famille.

* *

Est-on offusqué que ces enfants soient punis pour une faute dont ils héritent fatalement et qu'il n'est pas en leur pouvoir de réparer ? De grâce n'exagérons pas la portée de ces mots : « Ils sont punis. » Du moment qu'ils sont enveloppés dans la catastrophe de leur premier père et privés du bonheur surnaturel qui leur était originaire-

ment destiné, d'une illustre nom et de ses devait d'abord suite naturelle. Qu'ils ne voient pas la teste. Point d'être reçu le germe de l'épanouissement.

Relégués loin de l'amour se « réprouvés » par ses amis, ces petits innocents ? Non, pour toute censure : qu'à la défendre par Pie VI, et l'outrage aux écoliers.

Cette opinion des catholiques et les prédicateurs beaucoup mieux l'Eglise...

Le P. Tournebize dit qu'elle est moins exacte :

Suivant la grande que, pour les enfants, la peine est légère, mais nulle. Le péché actuel et le péché originel, la nature extérieure, la révolte librement du sein même de la douleur vengeresse. Le petit enfant, Dieu ; il ne se réveille d'une divinité qu'il